



Négociation Annuelle Obligatoire NAO 2025



20 janvier 2025

Salaires : 300 euros pour tous !

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) commencent à Vestalia. Elles doivent définir les mesures salariales pour 2025.

4 réunions sont prévues à Rueil Malmaison : 21 et 28 janvier, 7 et 18 février 2025.

Le 14 janvier, la direction a remis aux élus CSE des documents donnant le niveau d'inflation en 2024, les salaires moyens et médians 2024 chez Vestalia.

Selon l'INSEE, il y aurait eu 1,3 % de hausse des prix en 2024 !

Mais tous les salariés se rendent compte en prenant de l'essence, en payant ses factures d'électricité ou en faisant ses courses au supermarché que la hausse des prix a été bien plus forte.

C'est pourquoi, SUD revendique une augmentation de salaire de 300 € pour tous.

La hausse des salaires, c'est aussi bon pour les retraites. Cela fait augmenter les cotisations sociales et permettrait de faire baisser l'âge de départ à la retraite.

Revendications SUD :

Priorité à l'Augmentation Générale des Salaires :

→ L'augmentation générale favorise les plus bas salaires.

Prise en charge des frais de trajet carburant à hauteur de 100€/mois :

→ Aujourd'hui, Vestalia rembourse la carte Navigo. Mais il n'y a rien pour ceux qui viennent travailler avec leur véhicule.

Paiement à 100% des arrêts maladie pendant les 90 premiers jours d'arrêt pour tous, comme c'est le cas pour les cadres :

→ Il n'est pas normal que les non-cadres soient discriminés.

Pas de jours de carence en cas d'arrêt maladie comme chez Renault :

→ Ce qui est possible à Renault doit l'être chez Vestalia, filiale du grand groupe Veolia.

Paiement du chômage partiel à 100% du salaire net :

→ SUD l'a demandé en CSE. Renault vient de signer un accord APLD qui permet le paiement à 100% des jours chômés.

SUD revendique également :

- **Prime de vacances** : Augmentation de 100€
- **Prime de fin d'année** : 250€
- **Mutuelle** : Prise en charge à 100% de la mutuelle par l'employeur
- **Congés d'ancienneté** : Un jour de congé supplémentaire par catégorie d'ancienneté
- **Prime de panier** : augmentation à 7,40 € (jusqu'au plafond d'exonération de cotisation sociale URSSAF)
- **Prime d'entretien** : augmentation de la prime
- **Cadres** : Intégration des Cadres dans les NAO
- **Activités Sociales et Culturelles** : Augmentation du budget des ASC du CSE

Il faudra que les salariés se mobilisent pour défendre leur pouvoir d'achat et obtenir une vraie hausse de salaire.



Les caddies coutent de plus en plus chers et se remplissent de moins en moins.